

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 1^{er} JUIN 2017 À 21H00

Présents : MM. LAMY, STEVENNE, LATOUR, BOTELLA, BOUTIER, MARCHANDIAU, NONAT, ROBIN, Mmes FLORET, CHAUVE, DURAND, GUILLEMINOT, MOYEMONT, NOBLET, PARIAT.

Secrétaire de Séance : Mme MOYEMONT Brigitte.

♦ **DEMANDE D'EXPLOITATION D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE DE CHATRES PAR LA SOCIETE CONCERTO DEVELOPPEMENT - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL** :

La Société CONCERTO DÉVELOPPEMENT, dont le Siège Social est situé à Neuilly-sur-Seine (92), a déposé une demande d'autorisation unique à la Préfecture de l'Aube en vue d'exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la Commune de CHATRES.

Le site en projet offrira des espaces de stockage en palettier pour des produits variés (textiles, alimentaire, produits manufacturés...) à destination des futurs clients. Il sera composé d'un bâtiment unique comprenant :

- 6 cellules de stockage représentant environ 34 884 m² divisés (bureaux et locaux sociaux),
- des installations annexes : locaux techniques (locaux de charge, chaufferie, sprinklage...).

Une enquête publique a eu lieu en Mairie de Châtres du 19 avril 2017 au 22 mai 2017.

Conformément au Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est maintenant appelé à émettre un avis sur ce dossier.

☞ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

▶ **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à ce projet.

♦ **DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES** :

Afin de régulariser certaines opérations comptables, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives budgétaires suivantes :

○ Dépenses d'investissement :

- Taille-haie et débroussailluse pour le service technique (suite cambriolage) ⇒ 1.510 € (SARL MOTOCULTURE BERGER / Mesgrigny).
- Table adaptée aux enfants à mobilité réduite, dans le cadre de la mise en accessibilité de l'école ⇒ 250 € (GOZ'COLLECTIVITES / Sainte-Maure).
- Store pour classe de moyenne et grande section de maternelle ⇒ 1.400 € (BURO 10 / Rosières-Près-Troyes).
- Table de réunion pour la Mairie ⇒ 385 € (BURO 10 / Rosières-Près-Troyes).
- 4 caves urnes pour cimetière communal ⇒ 1.175 € (POMPES FUNEBRES SCHMUTZ / Maizières)
⇒ en complément des 2.300 € inscrits au BP 2017.

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

- Dépenses de fonctionnement ⇒ 3.623 € (complément F.P.I.C.)
 - ↳ le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
Au titre de l'année 2017, le montant à reverser à la CCPRS s'élève à 8.623 €, soit + 3.623 € par rapport au montant prévu au budget 2017 car le montant définitif était inconnu.

**QUESTIONS DIVERSES :**

➤ Mise à disposition d'un local communal destiné à l'équipe d'animation pastorale :

Suite à la vente du Presbytère, il est envisagé de mettre à disposition de l'association diocésaine la salle communale dite « Brossard », sise 16 rue des Ecoles, qui sera destinée à la préparation des messes, baptêmes, communions, mariages et obsèques.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition de ces locaux qui doit être rédigée à cet effet.

Une délibération sera prise ultérieurement.

➤ Balayage mécanisé de la voirie communale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude est actuellement en cours concernant le balayage mécanisé de la voirie communale ⇒ la décision sera prise ultérieurement.

➤ Assainissement collectif :

Une réunion publique concernant l'assainissement collectif se tiendra le lundi 19 juin 2017, à 18h30, dans la Salle Polyvalente.

Une lettre d'information destinée aux administrés sera prochainement distribuée dans chaque boîte aux lettres.

➤ Rythmes scolaires :

Depuis l'élection présidentielle, les rythmes éducatifs sont à nouveau au cœur des débats.

Au vu des propos contradictoires et parfois flous, une concertation avec l'équipe éducative ne pourra être menée qu'après le 8 juin prochain, date à laquelle le projet de décret sur l'organisation du rythme hebdomadaire, offrant la possibilité d'un retour à 4 jours de classe, sera présenté au Conseil Supérieur de l'Education.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Michel LAMY